



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

air

Question écrite n° 23712

## Texte de la question

M. Pierre Lang attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur l'impact négatif de la climatisation sur l'environnement. Contrairement à ce qu'on pourrait penser de prime abord, la climatisation contribue au réchauffement de la planète. Les climatiseurs rejettent des quantités importantes de gaz à effet de serre. Cela est dû à leur fonctionnement avec des fluides à base de HFC (hydrofluorocarbones), qui ont un pouvoir de réchauffement 1 300 fois plus élevé que le gaz carbonique. Or, les fuites de HFC sont inhérentes à la marche de ces appareils. Pour une voiture parcourant 100 km, les rejets peuvent atteindre 3 kg, ce qui est considérable. Les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas les seules conséquences préoccupantes de la climatisation. Il faut y ajouter une surconsommation d'énergie, contraire aux objectifs du développement durable. Dans une habitation de petite surface, l'utilisation d'un climatiseur en été accroît la consommation d'électricité d'environ 2000 kWh pour trois mois et la facture de 20 à 25 %. Quant à la climatisation automobile, elle est particulièrement gourmande en carburant. Enfin, les climatiseurs sont encore peu recyclés, et les fluides se retrouvent dans les décharges, occasionnant de nouvelles fuites de gaz à effet de serre. La climatisation pose donc un réel problème environnemental, au moment où le Gouvernement met en place une stratégie nationale de développement durable, et entend appliquer le protocole de Kyoto sur la diminution des gaz à effet de serre. Dès lors, il serait préférable d'orienter les consommateurs vers des moyens plus écologiques de protection contre la chaleur. Par exemple, l'architecture « bioclimatique » tire le meilleur parti du soleil l'hiver et maintient la fraîcheur en été, en jouant sur la forme et l'orientation du bâtiment. Dans les immeubles anciens, on peut installer des volets, auvents, stores et du double-vitrage. Ce comportement « éco-responsable » permettrait d'éviter des situations de pénurie d'énergie, comme on en voit tous les étés en Italie, où les coupures d'électricité dues à l'usage intensif des climatiseurs se multiplient. Le problème énergétique se pose avec davantage d'acuité actuellement. En effet, la production d'électricité par les centrales nucléaires est ralentie dans toute l'Europe, en raison de la température trop élevée des eaux employées pour le refroidissement des circuits et rejetées dans les fleuves. Au vu de l'impact de la climatisation sur l'environnement et la consommation d'énergie, il apparaît nécessaire de réduire le recours à ce procédé peu écologique. Il aimerait savoir si elle prépare des actions en ce sens, en matière d'information des citoyens, d'augmentation de la fiscalité sur les climatiseurs, et de remplacement progressif de ces appareils par des méthodes moins nocives pour l'atmosphère.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Lang](#)

**Circonscription :** Moselle (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23712

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 25 août 2003, page 6582